



mémoire et solidarité

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Toute demande d'aide financière doit obligatoirement être motivée (joindre justificatif) et accompagnée des documents suivants :

- copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition + dernière déclaration pré-remplie des revenus (selon époque de l'année),
- copie des justificatifs de toutes les ressources **actuelles** du foyer (salaires, pensions de toutes natures, retraites, allocations chômage, RSA, allocations familiales, allocation logement, bourses scolaires, revenus fonciers et immobiliers, participation d'un organisme aux frais d'aide-ménagère même versée directement au prestataire, etc...),
- copie des justificatifs de toutes les charges actuelles du foyer (loyer, EDF, GDF, eau, téléphone, taxe d'habitation, taxe foncière, assurances, mutuelle, prêts en cours et crédits à la consommation, surendettement, téléphone, etc...),
- 1 relevé d'identité bancaire ou postal récent à l'adresse actuelle sans rature ni rajout.**

(UNIQUEMENT pour les nouveaux dossiers) :

- pièce d'identité, livret de famille,
- justificatif du titre de ressortissant (carte du combattant, brevet de retraite du combattant, avis de paiement de la trésorerie de la RC ou de la PMI, titre de reconnaissance de la Nation, carte de veuve d'ancien combattant, carte d'invalidité, carte de Pupille de la Nation ou d'Orphelin(e) de guerre, titre de Personne Contrainte au Travail, etc...).

Frais médicaux :

- joindre **IMPERATIVEMENT** en plus, devis ou facture des soins ou appareils avec montant de prise en charge de la caisse de sécurité sociale **et de la mutuelle** (ou décision de rejet des autres organismes).

Frais d'aide-ménagère ou de maintien à domicile :

- joindre en plus une prescription médicale avec nombre d'heures nécessaires,
- copie des justificatifs de prise en charge ou de rejet des autres organismes (décision du Conseil général pour l'APA ou caisse de retraite principale ou autre organisme pour financement éventuel),
- copie des factures de l'année en cours.

Travaux habitat :

- joindre en plus devis ou facture (si les travaux ne sont pas entrepris, il convient **auparavant** de se rapprocher du PACT-ARIM – 8, Boulevard du Général Weygand – 14000 CAEN – Tél. : 02.31.86.70.50, afin que cet organisme établisse un plan de financement en collaboration avec vos caisses de retraite, le Conseil général et l'ANAH).

Entrée en maison de retraite :

- joindre en plus la 1ère facture de l'établissement avec date d'entrée et montant de l'APA et APL en établissement.

Frais d'obsèques, tenue vestimentaire de porte-drapeau et demande de prêt social : voir fiche spécifique.

Tout dossier incomplet sera ajourné.

Contact : Doris BOILLIN - tél. : 02.31.38.47.80 - e.mail : sec.sd14@onacvg.fr

Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Quartier Lorge - Rue Neuve Bourg l'Abbé - B.P. 20528 - 14036 CAEN Cédex 1 - Tél. : 02.31.38.47.80 - Fax : 02.31.38.47.87 - e.mail : sd14@onacvg.fr

sites : www.onac-vg.fr - www.bleuetdefrance.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE